

Agenda pour les contributions d'estivage 2026

Délais	Quoi (mesures)	Comment (formalités)
Début juin à fin septembre 2026	Contrôles d'estivages	Les estivages font en principe l'objet d'un contrôle tous les 8 ans.
Entre le 15 août et le 30 septembre 2026	Recensement de la demande de contributions d'estivage	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs, à signer et à conserver.
Fin septembre 2026	Journal d'apports d'engrais et de fourrages sur l'exploitation d'estivage	Formulaire à compléter, à signer et à renvoyer pour le 30 septembre 2026. Conserver un exemplaire sur l'estivage qui devra être présenté lors de contrôle de l'estivage.
En continu	L'effectif déterminant des bovins, des bisons, des équidés, des moutons et/ou des chèvres est calculé sur la base des enregistrements BDTA pour le calcul de la charge en bétail des exploitations d'estivage.	Agate (BDTA) - Tenir la BDTA à jour à tout moment
	Le calculateur UGB/PN ainsi que la prévision de charge sont disponibles sur le site Agate.ch. Ces fonctions permettent de connaître en tout temps la charge réelle de l'estivage et de planifier la désalpe afin d'éviter des surcharges ou des sous-charges. Le calcul se fonde sur les données enregistrées dans la BDTA au moment de la requête.	Agate (calculateur UGB)
	L'utilisation de l' Ecorobotix est soumise à autorisation.	Contacter M. Aurèle Jobin de l' Office de la viticulture et de l'agroécologie .